



26 mars 2020

COVID-19 : Mise à jour sur les propositions d'assurance de personnes à l'étude

Nous avons récemment [publié une communication](#) sur les répercussions de la COVID-19 sur les nouvelles propositions transmises à RBC Assurances® à la suite de l'interruption de toutes les visites à domicile ou dans un établissement convenu pour le prélèvement des fluides corporels et l'obtention des signes vitaux.

Aujourd'hui, nous faisons le point sur la manière dont nous traiterons les propositions de vos clients soumises au Siège social le 23 mars 2020 ou avant cette date.

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous renoncerons aux exigences relatives à l'âge et au montant d'assurance pour les propositions qui respectent les critères ci-dessous et que nous les accepterons aux fins d'évaluation :

- Si votre client a présenté une demande d'assurance dont le montant est inférieur ou égal à ceux indiqués ci-dessous, aucune autre mesure ne doit être prise.
- Si le montant d'assurance demandé est supérieur à ce qui est indiqué ci-dessous et qu'il souhaite réduire sa couverture pour que sa proposition puisse être traitée à temps, veuillez en informer votre coordonnateur de dossiers.

Propositions d'assurance vie Pour Vous^{MC} à l'étude :

Âges	Capital assuré
De 18 à 69 ans	Jusqu'à 1 000 000 \$ inclusivement

Propositions d'assurance invalidité individuelle pour particuliers et entreprises à l'étude

(à l'exception de la Série Fondamentale®) :

Âges	Prestation
De 18 à 50 ans	Jusqu'à 8 000 \$
51 ans et plus	Jusqu'à 2 500 \$

Exemple : Une proposition d'assurance vie Pour Vous RBC de 2,5 M\$ est à l'étude pour votre client âgé de 40 ans, mais celle-ci est visée par l'interruption des services paramédicaux.

Deux options s'offrent à votre client et vous :

1. Si le client souhaite donner suite à sa demande d'assurance de 2,5 M\$ et qu'il est prêt à attendre sans être couvert, aucune mesure ne doit être prise. Elle fera l'objet d'une évaluation complète du risque dès que nous aurons accès aux services paramédicaux.
2. Si le client ne veut pas attendre et qu'il est disposé à accepter pour l'heure une couverture réduite, veuillez informer votre coordonnateur de dossiers que le client souhaite faire l'objet d'une évaluation du risque pour un montant de couverture réduit, tout en précisant pour quel montant (jusqu'à 1 M\$). La police sera établie avec un avenant de modification.

Plus de précisions

Nous continuons de mettre à jour et d'améliorer nos plans à mesure que la situation évolue. La meilleure façon d'obtenir de l'information de RBC Assurances est encore d'employer les courriels, de consulter le Centre des ressources de RBC Assurances ou de communiquer avec le bureau de RBC Assurances de votre région au 1 866 235-4332.